

L'Écho des Couloirs

DÉPARTEMENT DU JURA
COMMUNE
LES BOUCHOUX
39370



03 84 42 71 75
mairie@lesbouchoux.fr

N° 29

JANVIER 2024



Journal municipal de la commune des Bouchoux (39370), Gratuit
Directeur de la publication : Jérôme GRECARD
Mise en page : Isabelle HEURTIER
Reproduction : Stratec Oyonnax

Le mots du Maire

Bonjour à toutes et à tous !

Cette année 2023 marque la moitié du mandat. Elle s'est déroulée sans trop de gros soucis. Néanmoins, je voulais m'attarder sur plusieurs dossiers

Le premier : l'école où, comme il y a bientôt 30 ans, nous n'avons pas réussi à finaliser le travail et aboutir à un projet scolaire entre les quatre communes concernées. Énorme déception tant le travail fut colossal, les heures passées innombrables, et l'énergie dépensée énorme : quel gâchis. Mais il faut être positif, repartons au charbon aujourd'hui entre seulement deux communes : celle de nos voisins de La Pesse et la nôtre. Cette nouvelle réflexion porte sur un pôle scolaire et une structure capable d'accueillir les tout-petits, maillon qui manque énormément sur le territoire. L'objectif est de répartir les deux structures sur chaque commune mais la répartition n'est pas encore arrêtée. Cependant, les élus veulent aller vite afin de proposer et de réaliser le projet pour la rentrée 2024. Je mettrai toute mon énergie à la réussite de ce dossier prioritaire pour nos deux collectivités.

Le deuxième point est tout aussi important que l'école : les pompiers.

Actuellement, le CIS des Couloirs est en difficulté par le manque de sapeurs-pompiers. Ce manque est comblé par le travail conjoint avec le centre des Moussières. Les pompiers peuvent intervenir indépendamment avec l'un ou l'autre centre, et on les remercie. Il faut vraiment, que tous ensemble, on se mobilise pour repérer et décider quelques volontaires prêts à intégrer le CIS des Couloirs. Plusieurs actions ont déjà été menées et cela commence à porter ses fruits puisque trois personnes sont en passe de rejoindre les pompiers et d'intégrer la caserne des Couloirs. De plus, plusieurs jeunes sont actuellement inscrits au JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Saint-Claude, merci à eux pour leur engagement et tous mes encouragements. Si certains jeunes souhaitent les rejoindre, n'hésitez pas à me contacter ou à contacter tous les responsables des sapeurs-pompiers.

Autre sujet qui me préoccupe : notre cantou qui, lui aussi, connaît des problèmes de personnel. Ceci a pour conséquence des chambres non remplies et engendre des répercussions sur les finances du syndicat intercommunal (le SMAAHJ) qui gère les unités de vie du territoire. Là aussi, il faut absolument que l'on aide le SMAAHJ à trouver des personnes intéressées et motivées pour s'occuper de nos anciens. Comme pour les pompiers, vous pourrez nous contacter si vous êtes intéressés(es).

Je ne vais pas vous faire toute la liste des projets et dossiers de 2023, vous trouverez les informations et leurs avancées dans les articles des commissions.

L'année 2024 va être très importante pour l'assainissement de notre collectivité. Je parle bien entendu de l'assainissement collectif qui est compétence de la commune. Cette année devrait voir les travaux de l'ensemble de Très La Ville – lotissement et hameau – aboutir puis en 2025, ceux du village.

Le planning a été validé par un COPIL (Comité de Pilotage). Vous trouverez d'autres informations dans l'article rédigé par la commission Eau - Assainissement. Nous vous .

proposerons ultérieurement une réunion publique dès que nous aurons des informations plus précises à vous communiquer

Autre sujet qui va solliciter beaucoup de temps : le remplacement de notre rédactrice, Patricia Murtin, qui aspire à une retraite bien méritée fin 2024 / début 2025. Un appel à candidature sera lancé en temps voulu pour un prochain recrutement.

Avant de terminer, je voudrais avoir une pensée émue pour toutes les personnes qui nous ont quitté cette année ainsi que pour leur famille. 2023 a été pénible et des figures marquantes de notre village ont disparu.

Je veux également souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune et aux bébés nés cette année.

Nous aurons l'occasion d'échanger plus longuement le vendredi 19 janvier lors de la cérémonie des vœux à la salle polyvalente mais en attendant, à vous tous, à vos familles, à vos amis, je souhaite une excellente année 2024, qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur.

Jérôme GRECARD

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Horaires d'accueil du public

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h00 à 11h30 ou sur rendez-vous

Vous pouvez nous adresser vos courriers, messages, demandes par courrier électronique : mairie@lesbouchoux.fr

COMMUNICATION

Nous pouvons vous transmettre rapidement les informations communales par envoi groupé par mail si vous nous en faite la demande par écrit. (mail)

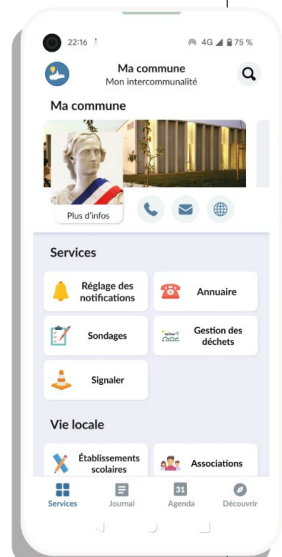
Les informations et actualités de la commune sont toujours disponible sur le site internet : <http://lesbouchoux.fr>

Mais vous pouvez aussi maintenant télécharger l'application **Intramuros** sur votre smartphone et vous abonner aux information de notre commune mais aussi d'autres communes qui vous intéressent.

Avec Intramuros, vous avez la possibilité de recevoir les notifications qui vous avertissent en direct dès qu'une nouvelle information est publiée.

C'est aussi un moyen qui nous permettra de vous informer le plus rapidement possible en cas d'urgence.

Une présentation est visible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/wNGPOa2meIM>



ÉTAT CIVIL

Mariages :

François DEWEERDT et Lucie PERRIN le 13 mai 2023

Nicolas MACCHI et Manon HENROTTE le 5 août 2023

Naissances :

Lila FARHAT LOMBARD de Jacques LOMBARD et de Nawal FARHAT, née le 4 octobre 2023 à Toulon (Var)

Alizée WESTPHALE de Florian WESTPHALE et de Marion PRICAZ née le 7 novembre 2023 à Oyonnax (Ain)

Décès

Robert, Clovis, Henri VUILLERMOZ, décédé le 27 mars 2023 aux Bouchoux (Jura)

Georgette, Marie, Hermance JOUX veuve CAPELLI, décédée le 24 avril 2023 aux Bouchoux (Jura)

Denise, Adrienne, Marie PERRIER-CORNET, épouse GRANDCLÉMENT, décédée le 8 juin 2023 aux Bouchoux (Jura)

Nélie, Angèle, Léa ROUZOT, veuve FREZARD, décédée le 16 juin 2023 aux Bouchoux (Jura)

Roger, André PERRIER-CORNET, décédé le 31 août 2023 aux Bouchoux (Jura)

Marie, Rose, Maria DROMARD, veuve PERRIER-CORNET, décédée le 1^{er} septembre 2023 aux Bouchoux (Jura)

Carsten WIHLBORG-RASMUSEN, décédé le 8 septembre aux Bouchoux (Jura)

Yves, André, Jules, Victor PERRIER-CORNET, décédé le 29 novembre 2023 à SAINT-CLAUDE (Jura)

Nouveaux arrivants (au risque d'en oublier)

BARTOLUCCI Jaynes et sa famille

GEOFFROY Corentin

PATERNOSTRO Roberto et GRIETTE Christophe

PARDONNAT Bastien

PELLET Virginie

GROSJEAN Marjolaine

Les Crêts Bouvard :

PETER Maud

Sur La Roche :

PLA Maxime

INFORMATIONS DIVERSES

CHANGEMENT DE DOMICILE :

Article 104 du code civil : *La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile.*

Vous changes d'adresse dans la commune ; merci de nous le signaler.

ADRESSAGE :

La base du nouvel adressage de la commune est publiée .

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de communiquer votre nouvelle adresse à toutes les administrations dont vous dépendez.

Il reste des plaques de numéros de maisons non récupérées au secrétariat de mairie. Merci de venir les chercher aux horaires d'ouverture de la mairie.

RECENSEMENT : Vous allez avoir 16 ans :

Les garçons et les filles qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour effectuer la **Journée d'Appel de Préparation à la Défense**. Il leur sera remis une attestation de recensement (Justificatif qui leur est demandé pour l'inscription aux examens publics et l'inscription au permis de conduire).

Important : Il ne peut pas en être délivré de duplicata.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

La loi n°2016-1047 du 1^{er} août 2016 a rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

- L'inscription est désormais possible jusqu'au 6^{ème} vendredi avant le scrutin.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Vu l'arrêté municipal du 25 novembre 2022, l'éclairage public sera interrompu de 21 h le soir jusqu'à 6h30 le matin pendant la période hivernale (du 1^{er} septembre au 30 avril) L'éclairage public sera interrompu pendant la période estivale (du 1^{er} mai au 31 août).

SUEZ

En cas de questions ou de soucis avec vos abonnements et factures d'eau vous pouvez contacter Suez, y compris pour faire une réclamation, en vous rendant sur le site <https://www.toutsurmoneau.fr/> . Il faudra ensuite créer votre compte. Puis, si vous souhaitez faire une demande vous rendre dans l'onglet « aide et contact »

ÉCOBUAGE :

Nous vous rappelons que d'après l'article L.541, L.541-21-2 du Code de l'environnement, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, quelle que soit la saison

MAISON FRANCE SERVICES

Un conseiller France Service est à votre disposition pour vos démarches administratives les lundis et mercredis de 14h00 à 17h00 dans le bureau à côté de l'agence postale des Bouchoux. Vous pouvez le contacter au 07 56 30 18 80 ou par mail à franceservices.HJMS@gmail.com ou multisiteshautjura@France-services.gouv.fr N'hésitez pas à l'appeler pour prendre rendez-vous, si besoin

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, LES BONS GESTES :

En ces périodes climatiquement perturbées dans notre pays il nous semble utile de rappeler à l'ensemble de la population quelques règles et bons gestes à respecter en cas de sinistre.

Chaque 1^{er} mercredi du mois à 12h00 un test de la sirène d'alarme est effectué (3 signaux sonores de 1 min et 41 secondes interrompus par des pauses de 5 secondes), en dehors de ces horaires de test, il s'agit d'une alerte réelle.

Nous vous rappelons que le lieu d'accueil des sinistrés est prévu à la salle polyvalente de Très la Ville, la cellule de crise est basée au secrétariat de mairie (à l'atelier communal en cas d'empêchement)

Le Plan Communal de Sauvegarde est actualisé régulièrement et consultable sur le site de la commune, n'hésitez pas à le consulter !

RAPPEL ANIMAUX ERRANTS

Chiens :

Nous recevons en mairie de plus en plus de plaintes concernant des chiens en divagation sur le domaine public.

Extraits de l'Arrêté du Maire du 17 mai 2002 :

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Ne sont pas considérés comme chiens errants les chiens de chasse ou de berger, lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés. Les propriétaires de chiens doivent prendre des mesures pour éviter les déjections dans les espaces privés proches des habitations et sur la voie publique, ainsi que les espaces publics de loisirs.

Chats errants :

Les chats sauvages ou semi-sauvages sont toujours aussi nombreux ! Nous vous rappelons le bien-fondé de faire stériliser vos animaux domestiques. En effet cela permet d'éviter qu'ils développent certaines maladies : - infections utérines, tumeurs mammaires, malignes dans 90 % des cas, tumeur des testicules, tumeur de la prostate, pyomètre chez la chatte. Cela permet aussi de diminuer voire d'éviter certains comportements indésirables tels que fugues avec le risque d'accident sur la voie publique, les bagarres, les marquages urinaires etc.

La stérilisation : ce n'est pas qu'une question de santé

Elle permet de réguler le nombre et de **lutter ainsi contre les abandons** de plus en plus nombreux et, en ce qui concerne les chats tout particulièrement, d'agir sur la prolifération incontrôlée des **chats errants**.

Enfin, les chats stérilisés sont également des animaux qui chassent moins, préservant ainsi la petite faune sauvage.

URBANISME : IMPORTANT



Depuis le 1^{er} janvier 2022, un usager peut déposer sa demande d'urbanisme en ligne (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme...)

Pour répondre à cette obligation, le service ADS (Administration du Droit des Sols) de la CCHJSC a mis en place une plateforme nommée Guichet Unique accessible à l'adresse suivante :

[https://www.hautjurasaintclaud.fr/rubrique/urbanisme/onglet ADS](https://www.hautjurasaintclaud.fr/rubrique/urbanisme/onglet%20ADS)

Nous vous incitons à déposer vos demandes en ligne.

Nous rappelons que certains travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme ; avant tout commencement de travaux, renseignez-vous au secrétariat afin de connaître la réglementation applicable sur la commune des Bouchoux.

Nous rappelons également à tous les pétitionnaires, détenteurs d'autorisation d'urbanisme, qu'ils doivent faire parvenir dans les délais dès que la construction est achevée, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), que ce soit pour les permis de construire ou déclarations préalables.

En 2024, un contrôle sera effectué sur les registres d'urbanisme de la mairie. Tous les pétitionnaires qui n'ont ou n'auront pas renvoyés ces documents recevront un courrier de la mairie.

D'ores et déjà, merci de vérifier si vous avez fait parvenir en mairie votre Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux (DAACT).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La concertation préalable du public est nécessaire pour la définition d'un projet de PLUi partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et ses habitants. Elle est effective tout au long de la phase dite « d'élaboration du PLUi » jusqu'à l'arrêt du projet (prévu en 2025).

Le registre de concertation numérique accompagne cette concertation préalable. Il vous permet d'adresser, par voie numérique, vos observations et propositions au comité de pilotage en charge de l'élaboration du plan.

Il sera clôturé un mois avant le conseil communautaire prévoyant l'arrêt du projet de PLUi.

Le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire sera par la suite soumis à enquête publique pour une nouvelle consultation d'avis de la population avant l'approbation du plan et son exécution sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez l'ensemble des modalités de concertation prévues par délibération et les informations relatives sur l'état d'avancement du projet sur la page dédiée au PLUi à l'adresse suivante : <https://www.hautjurasaintclaud.fr/plui.htm>

Un registre papier est également à votre disposition en mairie.

Fibre optique et réseaux téléphonie mobile

Vous êtes nombreux à interpellier la commune régulièrement concernant les désagréments occasionnés par la pose de la fibre optique qui devrait permettre à chacun de disposer du très haut débit (THD) dans les années à venir.

La commune a récemment communiqué par voie d'affichage et par courriel pour vous guider dans les démarches à effectuer en cas de litige (avec les propriétaires privés), sachez que nous sommes en contact régulier avec la société PCE Services en charge du déploiement de la fibre et suivons de près le suivi des différentes réclamations, dont vous nous faites part, et que vous signalez aux responsables de l'entreprise pour le secteur. Cependant la commune n'est pas propriétaire des poteaux EDF et France Télécom et ne peut intervenir sur le domaine privé. Nous ferons néanmoins tout notre possible pour vous assister dans le suivi de vos réclamations, soyez en assurés.

Pour rappel vous pouvez contacter M. Stelio LEONE (responsable secteur PCE Services)

Tel : 06 62 20 22 94 - mail : stelio.leone.ext@pceservices.fr

Autre dossier en cours : l'implantation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile à Taillat.

Dans le cadre de l'accord de janvier 2018, relatif à l'amélioration de la couverture mobile du territoire, passé entre l'état et les opérateurs téléphoniques (ORANGE pour ce qui nous concerne) - Décret Journal Officiel NOR ECO123031142A du 22 février 2023- , le cabinet ARCHIPART s'est vu mandaté par Orange pour étudier l'implantation d'une antenne relais pour couvrir le secteur du hameau de Taillat (certains administrés n'ayant pas accès aux réseaux de téléphonie mobile : site ARCEP).



Initialement prévue au milieu du hameau, la commune a rapidement pris contact avec le cabinet d'étude afin d'étudier d'autres possibilités d'implantation. Après un travail de reconnaissance sur place avec le chargé d'étude un nouveau projet d'implantation (plateforme de débardage des Cernois) est en cours traitement par la société ORANGE.

Nous suivons également de près ce dossier, à suivre

N'hésitez pas à nous tenir informés de vos questions et démarches au sujet de ces dossiers, nous ferons notre maximum pour vous apporter des réponses au plus vite.

Commission Voirie



Cette année la commission voirie a encore mis toute son énergie au suivi des voies et des chemins de la commune. Après un retard regrettable de presque deux ans dû au planning de l'entreprise retenue mais aussi aux coûts et prix des matériaux qui ont subi une très grosse augmentation, plusieurs chemins et voies communales ont bénéficié d'enrobé : le chemin En Borion, la voie communale de l'Enversy et le VC 5 de Taillat.

Pour ce qui est de l'entretien des chemins non enrobés de notre commune le chemin rural de Petite Combe a subi une intervention d'urgence due à la formation d'une poche d'eau rendant la circulation pratiquement impossible. Cette intervention rapide a été réalisée par l'entreprise de Vivien Blanc avec l'aide de Michaël Poncet.

D'autres entretiens prévus cette année et annoncés dans le dernier Écho des Couloirs ont pris du retard à cause de plusieurs facteurs. Les réparations des ornières creusées dans le béton du chemin de Petite Combe, la finalisation de la partie du chemin rural du Pré Millet et les travaux sur le chemin des Cernois secteur de Désertin.

Constatant le retard et les difficultés à tenir ces engagements, la commission voirie réfléchit à la signature d'une convention d'entretien travaillant avec l'entreprise de Vivien Blanc, sur le reste de ce mandat. Cette convention aurait pour but d'assurer un suivi et une planification de toutes les réparations sur les différentes voies recouvertes d'enrobé et l'entretien courant des chemins blancs de notre territoire communal. Pour les voies en enrobé, le travail consisterait en colmatage des nids de poule par application d'émulsion gravillonneuse.

Rien n'est encore arrêté, la convention est encore en phase de travail et devra être validée par le Conseil municipal.

Les projets pour 2024 comprendront enfin les travaux sur la route du Mappa prévus pour le printemps, si tout va bien. Ce sera aussi la réfection du chemin de Sur la Roche où il devient urgent d'appliquer de l'enrobé et pour lequel la commission travaille à l'élaboration de devis.

Avant de terminer nous voulions remercier tous les habitants de notre commune qui ont donné de leur temps ou autre afin d'entretenir les chemins, d'apporter leur réflexion ou d'aider lors de réunions des commissions.

Bonne année à tous.



Commission Eau - Assainissement

L'alimentation en eau et le syndicat Intercommunal des Eaux Haut Jura Sud

La qualité de l'eau reste fragile, en lien avec la qualité de l'eau brute, les difficultés de traitement et la configuration des réseaux (eaux stagnantes). Néanmoins, la qualité de l'eau distribuée et l'exploitation de l'usine se sont nettement améliorées depuis le changement des médias filtrants en mai 2022 et reste en conformité avec les exigences de l'ARS.

Deux événements marquants sont à noter pour 2023.

En juillet, une panne du générateur de bioxyde de chlore a conduit à un traitement dégradé de l'eau avec une simple javellisation, la qualité visuelle et olfactive de l'eau s'est retrouvée médiocre jusqu'à la mise en place du nouveau générateur.

En août, lors du changement de hauteur de prise d'eau dans le lac, un colmatage des filtres a nécessité plusieurs lavages et rinçages pour un retour à la normale.

Les travaux pour la nouvelle ressource en eau des forages du Talonard à la Pesse sont en bonne voie. L'enquête publique s'est conclue favorablement et toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation de cette nouvelle ressource ont été obtenues.

L'achat des terrains et servitudes est en cours et les premiers travaux devraient débiter dès le printemps 2024. On peut raisonnablement espérer une mise en exploitation des premiers forages fin 2024, début 2025 si les conditions météo et la disponibilité des entreprises le permettent.

Cette mise en exploitation alimentera le réservoir de la Pesse qui dessert la Pesse et les Bouchoux.

Parallèlement, le syndicat a signé une convention de vente d'eau avec le syndicat SIE plateau des Rousses. Cette interconnexion permettra d'alimenter, au besoin, le service Nord du SIEHJS (Belleville, les Molunes et les Moussières).

L'action menée avec le CPIE du Haut-Jura pour la récupération des eaux de pluies se poursuivra en 2024. Après la mise à disposition à tarif préférentiel de cuves de récupération d'eaux de pluies aux habitants volontaires, une réflexion pour la récupération à plus grande échelle fait et fera l'objet de réunions publiques avec les habitants. Les dates de ces réunions vous seront communiquées par voie d'affichage et par vos mairies respectives.

La préservation des ressources en eau est un enjeu sociétal pour les décennies à venir, ne l'oublions pas.

Pour le SIEHS, les délégués de la commune :
P Lombard, JM Henrotte, S Dionnet, P Hernandez



L'assainissement !

Le projet d'assainissement des eaux usées de l'habitat groupé des Bouchoux est rentré dans sa deuxième phase. Après le choix d'un maître d'oeuvre à la fin de 2022, il s'agissait de s'assurer des conditions de réalisation en fonction des caractéristiques du terrain (topographie et sols). En effet, le choix d'avoir un



système d'épuration essentiellement gravitaire, qui ne fait appel qu'à la différence de niveau du terrain pour assurer l'écoulement des eaux usées, nécessite des relevés topographiques de précision. L'implantation des bassins exige des études de sols dont la composition doit permettre de s'assurer de la bonne tenue du support où seront installés les unités de traitement, et de contrôler les capacités d'infiltration des eaux sortantes pour leur retour dans le milieu naturel.

Les relevés topographiques et études de sol qui ont pu être réalisés au premier semestre 2023 se sont révélés très positifs et confortent les choix des lieux d'implantation prévus.

Par ailleurs, la volonté de réaliser ce projet tout s'assurant des conditions de son financement a quelque peu décalé les débuts de travaux initialement prévus pour 2023. En particulier, il fallait avoir la certitude du maintien de la DETR qui venait à échéance au mois de mai. Ce maintien a été entériné par la préfecture avec la réalisation des premières études. Parallèlement, la commune était dans l'incertitude concernant une autre source de financement, en l'occurrence l'Agence de l'Eau. Un COPIL (Comité de Pilotage) tenu le 23 novembre dernier réunissant la police de l'eau (DDT), le représentant de l'Agence de l'Eau, la commission Eau-Assainissement des Bouchoux sous la direction du maire et avec l'appui de notre maître d'oeuvre, le SIDEAC, a permis de dégager des perspectives favorables de financement.

Au vu des résultats des études préliminaires et du soutien financier envisageable à la réalisation du projet, la municipalité a fait le choix d'un début des travaux en 2024. L'appel d'offre aux entreprises a été lancé le 8 décembre avec une notification des marchés prévue en février pour un début des travaux en avril. Ces dates sont bien sûr dépendantes des offres reçues, des calendriers des entreprises et des conditions météorologiques.

2024 s'annonce comme une période de chantier qui fera l'objet d'une communication régulière.

Cette mise en oeuvre est l'aboutissement d'un long processus pour mettre aux normes nos effluents domestiques qui est dans le prolongement d'une réflexion de la commune entamée il y a cinq ans sur le cycle de l'eau.

Les membres de la commission Eau-Assainissement : Benoît Collin, Sylvain Dionnet, Jérôme Grenard, Jean-Marc Henrotte, Claude Perrier-Cornet

Commission Bâtiments

Atelier artisanal Bâtiment salle polyvalente

Cette année a vu l'installation dans l'espace artisanal communal de Damien BURDEYRON successeur « DG carrelage », de Denis GRANDCLEMENT.

La commune a bonifié cet atelier artisanal par l'apport de l'eau et des évacuations sanitaires. Ces travaux ont été effectués conjointement dans l'atelier communal. Ensuite à l'intérieur de l'atelier artisanal, des équipements ont été installés avec création d'une salle de bain et WC, d'un bureau.

Ces travaux ont été réalisés de belle façon par Damien réalisant ainsi un magnifique local artisanal moderne et fonctionnel.

Salle Paroissiale

Réhabiliter la salle paroissiale pour lui permettre de retrouver sa place de lieu de rencontres et culturel est

un projet engagé depuis plusieurs mois et porté par un groupe de travail acteur et investi.

Ce projet comporte un volet bâtiment en termes d'aménagement adapté mais surtout un volet sécurité incendie, accessibilité PMR permettant le classement en ERP 5^{ème} catégorie. Plusieurs contacts et rencontres ont eu lieu avec les organismes agréés afin de constituer le dossier adéquat et le déposer à la commission de validation. Une décision favorable permettrait de concrétiser le travail accompli en engageant les travaux nécessaires.

Bâtiment La Poste

Accessibilité

Ce bâtiment, outre des logements locatifs abrite La Poste, l'Office du Tourisme et la mission France Service d'un grand intérêt pour les habitants de notre commune.

Il convient et, cela fait partie de nos préoccupations essentielles, de prévoir la mise en place d'une rampe d'accès adaptée aux normes en vigueur destinée aux personnes à mobilité réduite. Le travail pour sa conception et réalisation est déjà bien engagé et la réalisation pourrait être envisagée pour 2024.

Logement 1 sous la poste

Ce logement est vacant actuellement car il ne répond plus aux normes exigées pour une location durable. Classé G au DPE, des travaux d'isolation des murs extérieurs, du sol et changement des ouvrants fenêtres et portes s'avèrent indispensables. Par ailleurs ces travaux s'accompagneraient d'une réorganisation sanitaire salle de bain WC, rendant cet appartement agréable et fonctionnel. Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé et les travaux pourraient intervenir courant 2024.



Commission Agriculture Forêt Environnement Tourisme

Cette année la commission Agriculture, Forêt, Environnement, Tourisme souhaite revenir sur trois points qui ont modifié les habitudes de notre commune.

Le premier pourrait s'intituler: «Connaitre la forêt communale et la parcourir». Le conseil a décidé de prendre à son compte les travaux parcellaires (limites de parcelles, peinture d'information, nettoyage, pancarte...) qui habituellement sont assurés par l'ONF. Les Parcelles 17-19-20 ont donc été prises en charge par quelques membres de la commission afin d'évaluer les travaux à effectuer au cours de deux journées humides mais très appréciées. Ce travail sera poursuivi en 2024. Les bénévoles sont les bienvenus. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Le second a trait aux Épicéas «scolytés».

Ces derniers sont depuis plusieurs années victimes d'attaques de scolytes, ces insectes qui pondent sous l'écorce et dont les larves (nombreuses) se développent et privent l'arbre de nourriture, provoquant sa perte. Ces épicéas sont alors dits "secs sur pied". Ce processus est lié aux scolytes mais également à la santé de l'arbre, l'hydratation du terrain, la météo, la pluviométrie - et donc au réchauffement climatique - ainsi qu'à l'entretien des parcelles voisines. Une expérimentation basée aussi bien sur des données objectives qu'observationnelles liées au développement et la propagation des insectes a été menée cet été en partenariat avec les communes de Choux et La Pesse. Le garde forestier était pilote de l'opération et très investi dans le repérage des bois contaminés. Trois entreprises forestières (9 bûcherons) ont relevé le défi. Le principe repose sur la rapidité d'intervention des bûcherons dès constat par le garde de la contamination des résineux. Ils ont pour ce faire une astreinte et doivent intervenir dans les 3 jours qui suivent le signalement pour couper et écorcer l'arbre afin de détruire un maximum de larves. Cette expérimentation a été subventionnée par le Massif via la sous-préfecture. Les bois coupés ont été commercialisés. Un bilan, difficile à faire tant l'ensemble des variables en jeu sont nombreuses, a été établi en fin d'année et son compte rendu sera disponible en Mairie début 2024. L'expérimentation sera-t-elle prorogée l'année prochaine, et si oui, selon quelle organisation et avec quels moyens ? Persistent ainsi des questions liées d'une part à l'échelle de l'expérimentation ainsi qu'aux moyens et aux politiques dont voudront se doter l'état et les collectivités au-delà de la commune (région, département), pour soutenir et amplifier une démarche aussi enthousiasmante que fragile.

Le troisième point porte sur la refonte des baux ruraux. La commission a travaillé au cours des deux dernières années sur l'évolution du bail rural en bail rural *environnemental* (BRE) pour toutes les parcelles communales soumises à la location. Ce BRE intègre désormais des clauses de protection du milieu naturel et a été adopté à l'unanimité en conseil municipal (juillet 2023). Le premier de ces BRE doit être signé début 2024. La commission souhaitant continuer son travail de diagnostic sur la vie de ses parcelles (écologie des sols, faune, flore) a rencontré un technicien du Parc Naturel Régional cet automne. Elle proposera au Conseil de poursuivre cette démarche sous une forme à préciser afin de permettre aux pratiques agricoles de se pérenniser au plus près des exigences de protection de la nature.

Nous vous rappelons que les travaux de la commission sont ouverts à tous les habitants et vous souhaitons une très bonne année 2024.

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a connu une année ordinaire où deux actions principales ont été menées :

- La traditionnelle distribution des colis de Noël, ces cadeaux appréciés de tous les anciens de notre commune et retraités résidant au cantou . Ce moment si convivial est important et permet de passer du temps avec les Boucherandes et Boucherands de 70 ans et plus, de discuter devant un thé, un café ou un verre et de prendre des nouvelles ou d'en apporter. Des moments riches en anecdotes et histoires si magnifiques à écouter.

Tous ces dires permettent d'alimenter et garder à l'esprit l'histoire de notre village et des gens qui ont passé toute leur vie à le faire vivre . Merci à eux.

-Une belle matinée entièrement organisée par deux jeunes filles de la commune : Lucie Depraz et Lola Cattani.

Le but de cette demi-journée était de nettoyer un endroit de la commune qu'elles avaient repéré. Ce fut le talus sous notre église et proche de la cour d'école, cette zone s'est vu débarrassée de déchets et détritrus en tout genre : ferraille, bois, verre, plastique etc. etc. Cette matinée, où une quinzaine de personnes s'est employée à remonter tous ces immondices, a permis de remplir quasiment une remorque de déchets. Puis, tout s'est terminé devant un apéritif participatif très apprécié.

Un énorme merci à toutes et tous et toutes nos félicitations à Lola et Lise d'avoir organisé ce beau moment citoyen.

Je me joins aux membres du CCAS pour vous souhaiter nos meilleurs vœux.

Le Président, Jérôme GRENARD

SIVU des Couloirs



Comme vous le savez déjà le SIVU des Couloirs a pour vocation le suivi du financement de la caserne des pompiers construite conjointement par les deux communes Les Bouchoux et La Pesse. Il a aussi la responsabilité de l'entretien des bâtiments.

Actuellement, le bardage de ce bâtiment est en très mauvais état et nécessite une réfection complète sur deux façades.

C'est pourquoi il a été décidé, lors du dernier conseil syndical, de déposer un dossier demande de subvention à l'État au titre de la DETR.

Les élus du SIVU ont bon espoir que les deux conseils municipaux valident le plan de financement proposé si les demandes de subvention sont acceptées. Cette opération de travaux devrait avoir lieu en 2024.

Par ailleurs, le Conseil syndical a validé le principe d'une évolution des statuts du syndicat ayant pour but de soulager nos deux communes en ce qui concerne la surveillance et le contrôle des poteaux incendie. Ce travail qui était jadis effectué par nos pompiers - ce qui était tellement logique et chargé de bon sens - sera dorénavant sous la responsabilité des communes.

Cette modification bien sûr doit être validée par les 2 conseils municipaux. Si cela est le cas cette amélioration sera effective durant 2024.

Bonne et heureuse année

Le Président, Jérôme GRENARD

Communauté Haut Jura Saint Claude



Nous vivons dans un monde où beaucoup de choses se passent sans que l'on sache vraiment qui s'en occupe et cela peut être quelques fois inutile mais dans le tissu social et administratif qui nous entoure, il paraît cependant important de savoir que certains services, visant à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire et de notre commune le sont grâce à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui est une entité territoriale au service du territoire que composent ses 22 communes.

Sur le plan de la santé, la maison de santé de La Pesse (tout comme les autres maisons de santé du territoire) appartient à la Communauté de Communes et permet d'accueillir des professionnels de santé de proximité.

Sur le plan de la culture et des loisirs, la collectivité gère le conservatoire, le musée de l'Abbaye, les médiathèques, l'Atelier des Savoir-Faire à Ravilloles et sa boutique à Saint-Claude, l'Office de Tourisme et ses agences postales, une partie des sentiers de randonnée et le damage des pistes de skis de fond ou de chiens de traîneau....

C'est ainsi que vous pouvez aller emprunter des livres au point lecture de La Pesse ou à la médiathèque de Viry, que vous pouvez d'ores et déjà profiter en famille ou entre amis des nouveaux escape-games dans les locaux du musée de l'Abbaye ou que vous pouvez profiter, à pied ou à ski, du territoire sportif de notre beau Haut-Jura.

Pour parcourir les sentiers ou les routes du territoire, vous pouvez également louer un Vélo à Assistance Électrique mis à disposition chez Michel Sports à La Pesse ou en passant par le siège de la communauté de communes pour des durées allant de quelques jours à plusieurs semaines.

La Communauté de Communes participe également à Jur'Aventures et deux circuits (autour de La Pesse et des Moussières) sont déjà opérationnels avec cette application. D'autres projets sont en cours de réalisation.

Vous pouvez également bénéficier de l'aide du conseiller numérique qui assure une permanence à la mairie une fois par mois. De part sa disponibilité, il sera à vos côtés pour vous apprendre ou vous aider à vous perfectionner dans l'utilisation des outils informatiques.

Moins ludique mais aussi très important, la communauté de communes a la compétence assainissement non collectif (SPANC) afin d'effectuer les contrôles obligatoires mais est aussi à votre disposition pour tout renseignement pour assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) dans le but de préserver l'environnement de toutes pollutions.

Ceci n'est pas une liste exhaustive des compétences de la CCHJSC mais vous pouvez trouver bien d'autres informations en consultant son site internet : hautjurasaintclaud.fr

Isabelle HEURTIER

Tri à la source des biodéchets, quelles solutions pour les biodéchets dans le Jura ?

Le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin) devient obligatoire au 1^{er} janvier 2024, selon la loi relative à la Lutte Contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire du 10 février 2020.

Les déchets compostables représentent près d'1/3 du poids des déchets que nous produisons dans nos bacs d'ordures ménagères. Jetés au bac gris, ces biodéchets ne sont pas valorisés et sont incinérés.

Réduire l'impact du transport des déchets sur l'environnement, Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets, Favoriser le retour au sol de la matière organique, Éviter de brûler des déchets composés essentiellement d'eau... Autant d'arguments en faveur du compostage individuel et collectif...



▶ SICTOM du Haut-Jura
Tél. : 03 84 45 52 98
www.sictomhautjura.fr
secretariat@sictomhautjura.fr



Le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin) devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 selon la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020. Différentes solutions seront mises en place dans le Jura : le déploiement sera progressif sur plusieurs années et ne sera pas similaire dans chaque territoire.

QUELLES SOLUTIONS POUR LES BIODÉCHETS DANS LE JURA ?



VOUS HABITEZ EN MAISON INDIVIDUELLE :

Le compostage individuel

Tout simplement en tas ou dans un composteur.



La gestion des déchets verts

Les petits volumes en compostage ou paillage et les gros volumes en déchèterie.



VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT :

Le compostage collectif

En pied d'immeuble.



Le lombricompostage

Pour composter en appartement.



Pour tout savoir sur les modalités pratiques concernant votre territoire, contactez votre service de collecte :



▶ SICTOM du Haut-Jura
Tél. : 03 84 45 52 98
www.sictomhautjura.fr
secretariat@sictomhautjura.fr



Et retrouvez les consignes de tri des biodéchets sur :

www.letri.com

Le tri plus simple : Emballé... C'est trié !

« Voilà plus de 30 ans que le département du Jura est passé « pilote » pour le tri des déchets. Cela ne fait pas de nous de bons élèves pour autant. Le fait de déposer nos déchets dans les conteneurs semi-enterrés ne nous affranchit pas des obligations de tri. Il n'y a pas de mauvaises excuses, nous sommes seuls responsables des déchets que nous produisons et que nous importons dans nos foyers. Le tri est la seule façon d'espérer de maintenir à peu près les coûts de traitements de nos ordures ménagères et ainsi ne pas voir nos taxes trop augmenter.

Il est temps de réagir, de faire preuve de bon sens en respectant les consignes de tri, en déposant ses encombrants en déchetteries et non dans les moloks ou pied de ceux-ci. »

Dans le Jura, tous les emballages se trient et pourtant sur le territoire du Sictom du Haut-Jura près de 45kg/an/habitants d'emballages et papiers recyclables sont encore jetés dans les bacs d'ordures ménagères !

N'oublions pas que correctement triés, nos déchets seront correctement valorisés. Cela permettant ainsi d'économiser les ressources naturelles et de mieux maîtriser la hausse des coûts liés à l'élimination des déchets que nous produisons.

Toutes les consignes de tri sont disponibles sur le lien web :

<https://www.letriplussimple.com/>

BAC DE TRI (emballages en vrac)

CONTENEUR À VERRE

BAC GRIS (ordures ménagères en sac)

COMPOSTEUR (à défaut : bac gris)

DÉCHÈTERIE (autres déchets ménagers)

Conception : Service communication SYDOM du Jura / Crédits photo : Cileo / Adabe Stock / juin 2023

Enedis rappelle que **L'ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDURE DE LIGNES ÉLECTRIQUES** est primordiale. En effet, une branche qui sectionne un câble d'alimentation peut générer une panne pour des habitations situées sur un secteur très large, même si l'arbre se trouve en pleine campagne.

Qui est responsable de l'élagage des lignes EDF ?

a) L'élagage est à la charge d'ENEDIS : service gratuit

Le gestionnaire de réseau d'électricité Enedis supervise l'élagage dans les situations suivantes :

L'arbre planté sur le terrain était présent avant la construction de la ligne électrique

L'arbre gêne la pose de conducteurs aériens d'électricité et peut engendrer des courts-circuits : Enedis se réserve le droit de couper des arbres (code de l'énergie)

b) Les 3 situations où l'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique

L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé

L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété

Dans ces trois situations, le propriétaire du terrain sur lequel se trouve l'arbre gênant devra réaliser l'élagage lui-même ou faire appel à une entreprise agréée de son choix, le tout à ses frais.

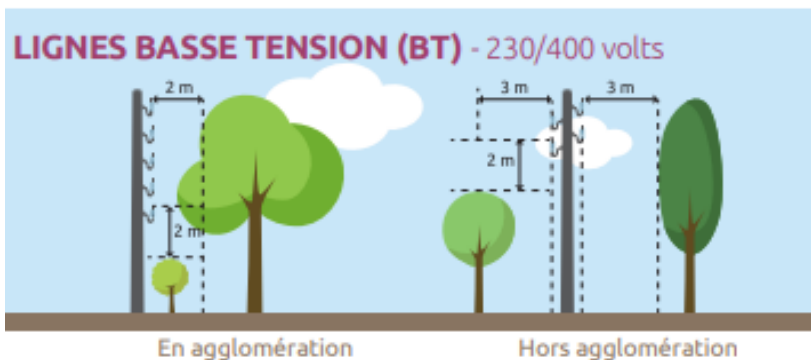
À noter que dans les deux cas, le propriétaire a l'obligation de contacter Enedis en amont des travaux via une DT-DITC (Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) à effectuer gratuitement et en ligne sur le site public : reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Quelle est la réglementation à respecter en cas d'élagage d'une ligne basse et haute tension?

a) Les distances

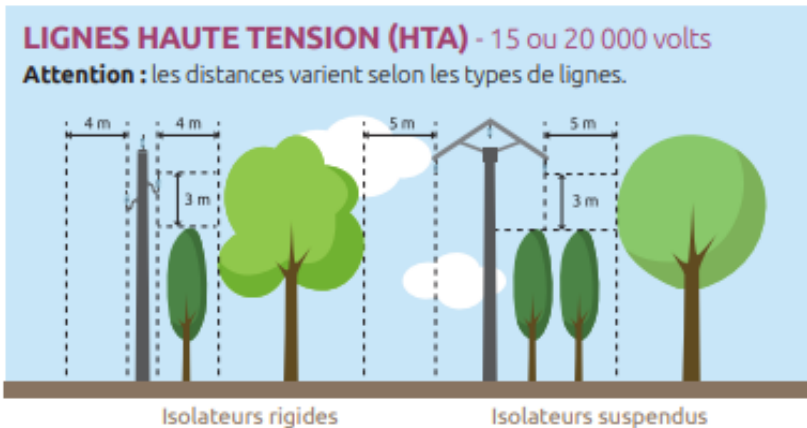
Le type de ligne électrique située à proximité des arbres potentiellement gênants détermine la réglementation au moment de l'élagage et les distances minimales à respecter :

Pour les lignes basse tension, les distances réglementaires dépendent de la localisation de celles-ci :



Source : Enedis

Pour les lignes haute tension, la distance minimale à respecter au moment de l'élagage dépend du type de ligne électrique :



Source : Enedis

Les règles de sécurité

Quelques règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne pas toucher une ligne électrique, même lorsque le câble est isolé
- Ne jamais approcher un arbre ni toucher ses branches lorsque celles-ci sont à moins de 2 mètres ou en contact avec un câble (nu ou isolé)
- Rester à une distance de 5 mètres minimum des lignes, et ne pas introduire d'objets dans ce rayon
- Ne jamais allumer de feu à proximité ou en dessous de lignes électriques
- Ne pas s'approcher lorsqu'un arbre tombe ou une branche risquent de tomber sur un câble, et contacter au plus vite le service dépannage d'Enedis :

Comment réaliser l'élagage d'un arbre ?

a) Réaliser soi-même l'élagage

Conseils pratiques pour anticiper l'élagage :

- Planter les arbres à distance
- Tailler régulièrement les arbres
- Souscrire à une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par un arbre dont on est propriétaire.

b) Faire appel à une société agréée pour réaliser l'élagage

Pour toutes ces raisons, le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux si besoin de faire élaguer un arbre, surtout si cet arbre empiète sur une ligne électrique.

À qui appartient le bois coupé suite à un élagage ?

Le bois coupé lors d'un élagage appartient en toutes circonstances au propriétaire du terrain sur lequel se trouvait l'arbre.

Lorsque l'élagage a été effectué par les équipes d'Enedis, ces derniers s'engagent à rassembler le bois et les branches découpés et à les déposer en bordure de terrain.

Le bulletin municipal ouvre ses pages aux associations et aux acteurs économiques de la commune. Les informations données sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Tous les responsables d'associations et d'entreprises ont été contactés pour fournir un texte ; pour celles qui en ont communiqué un, il se trouve ci-après.

Vergers des couloirs



Notre verger débute son hivernage, dans des conditions bien humides.

Heureusement nous avons eu de belles journées en octobre, et en particulier le jour du pressage de pommes qui a permis de recevoir du monde autour de notre cabane dont on peut dire que ce fut l'inauguration... même si une partie des travaux de finitions prévus cette année restent à réaliser ... Un grand merci aux bénévoles et donateurs de pommes et poires !

Nous avons mené cette année encore nos activités d'entretien, de greffe, de plantation... de piégeage de campagnols et de découverte de parasites. Tout est matière à apprentissage !



Nos ventes de plants, tisanes et jus, ainsi que la subvention du Conseil Départemental et les cotisations nous permettent de financer matériaux et investissement, avec en particulier cet année l'acquisition d'une tondeuse neuve.

Nous invitons les personnes intéressées par nos activités à nous contacter, sur les marchés ou au verger dès le printemps (séance mensuelle le premier samedi matin de chaque mois), à l'occasion de l'Assemblée Générale dans l'hiver (affichage), par mail ou téléphone... et lors de la commémoration des 20 ans de l'Association ce printemps !



Toute l'équipe des vergers des Couloirs vous présente ses meilleurs vœux pour 2024 !

Philippe Laurent
Président
03 84 42 72 67
limalaurent@club-internet.fr

Amicale des Pompiers des Couloirs

Après dix ans d'implication et de dévouement, Raphaël GRENARD a laissé la présidence de l'amicale à Coraline VINCENT. Dix ans à la tête d'une association c'est un bel engagement. Bravo et merci à lui !

Cette année nous avons essayé d'innover dans nos événements. Dans le but de créer du lien et d'animer

nos villages nous avons organisé une chasse aux oeufs pour les enfants, une boum pour Halloween, les jeux de la Saint-Jean à la croix des Couloirs qui ont connu une première édition très humide pour ne pas dire noyée, notre traditionnelle journée du 14 juillet en collaboration avec le comité des fêtes des Bouchoux et un réveillon pour le nouvel an. Tout cela sera reconduit, amélioré et étoffé en 2024.

C'est l'époque de la tournée des calendriers. Si ce n'est pas déjà fait vous ne devriez pas tarder à voir deux de nos pompiers sonner à votre porte. Nous vous remercions pour l'accueil que vous leur avez ou allez leur réserver.

2023 aura été une année riche en bon moments pour nous, malheureusement nous avons aussi connu des instants de grande tristesse. Nous avons dû dire adieu à deux de nos membres historiques.

Notre Roger, notre bon type qui a été l'artisan du regroupement des centres de la Pesse et des Bouchoux, qui a donné de son temps sans compter pour intervenir, pour bricoler tout ce qui nous a rendu le travail plus simple à la caserne et pour donner la main à chaque manifestation.

Notre petit Yves, plein d'énergie et d'enthousiasme qui a été présent et dynamique jusqu'au dernier moment. On aurait tellement d'exemples de son dévouement. Le dernier en date : il n'a manqué aucune des journées de travail que nous avons organisé pour construire un espace de convivialité (pétanque, barbecue) à côté de la caserne. À 85 ans il a pioché, posé des moellons, pelé du gravier, agacé... avec autant de vaillance qu'un jeune homme.

Ils nous manquent terriblement mais nous gardons d'eux pleins de souvenirs joyeux qui vont nous accompagner dans tout ce que nous allons continuer de réaliser.

L'amicale des Sapeurs-pompiers des Couloirs souhaite une excellente année 2024 à toute la population et a hâte de vous retrouver nombreux lors de nos prochaines manifestations.

Amicale des sapeurs-pompiers
des Couloirs

amicalelescouloirs@gmail.com

Présidente Coraline VINCENT 06.60.13.37.46.



La vie associative



Sainte Barbe et décoration



Le dimanche 17 décembre à midi, les pompiers, actifs ou non, jeunes et moins jeunes, se sont retrouvés à la salle polyvalente des Bouchoux pour fêter la Sainte Barbe et pour accueillir le Père Noël qui est venu gâter les enfants. Le lieutenant Alexandre Perrier Cornet a accueilli tous les invités par un mot de

La vie associative

bienvenue au cours duquel il a demandé une minute de silence en l'honneur des pompiers morts en service cette année mais aussi et surtout en souvenir des deux anciens pompiers Boucherands décédés : Roger et Yves Perrier Cornet.

Cette cérémonie a été aussi l'occasion pour le lieutenant Perrier-Cornet de féliciter le sergent-chef Jérôme Grenard pour les 30 ans qu'il a donnés au service des pompiers et de lui remettre une médaille. La journée s'est poursuivie par un repas pris dans une ambiance chaleureuse et conviviale



L'Association Bienvenue en Fête a laissé la place à **Rêve d'Ambiance**, qui a les mêmes ambitions, à savoir vous proposer des journées ou soirées festives en musique.

Le Président est toujours M. Jean Pierre Poncet, son siège social reste fixé aux Bouchoux.

Elle aura le plaisir de vous proposer des soirées dansantes ..., accordéon etc, au





Comité des fêtes et des animations des Bouchoux

Encore une année remplie d'activités du comité des fêtes, organisées en partie en collaboration avec d'autres associations du village. Le manque de neige n'a pas dissuadé les 127 randonneurs venus en février pour la 26^{ème} Juraquette d'emprunter les parcours prévus..... en basquettes, avant de se mettre à table pour déguster la fameuse chèvre salée dans une ambiance chaleureuse. Un public autre, mais pas moins nombreux, est venu à l'église des Bouchoux le 22 avril pour écouter le concert des Bouch'rondes, chorale des Bouchoux sous la direction de Lucie Périer. Le premier atelier cuisine organisé par le comité des fêtes en avril était centré sur la préparation de vacherin glacé et a réuni 12 participant-e-s. Le mois de juin a été très dense en manifestations. L'apéro annuel offert aux habitants du village le 3 juin a réuni plusieurs habitants et/ou bénévoles. Le deuxième concert des Bouch'rondes a eu lieu le 10 juin à l'église de Lamoura en collaboration avec le chœur des Forêts Mont. Le vide grenier, avec une vingtaine d'exposants, un orchestre, buvette et petite restauration s'est tenu le 23 juin en collaboration avec l'APE et a emporté un grand succès. Toujours au mois de juin, le comité des fêtes a collaboré avec le Festival de musique baroque du Jura et sa caravane baroque en offrant, à la fin du concert, un apéritif qui a permis au public présent de discuter avec les artistes. La sortie de montagne annuelle eu lieu du 1 au 2 juillet à Samoens avec une nuitée au refuge du Bostan, où les 18 participants ont eu le plaisir l'assister à un concert de piano. La fête du 14 juillet organisée en collaboration avec l'amicale des pompiers a eu un énorme succès. Le feu d'artifice tiré par Skyfall, qui commence à être connu dans la région, était magnifique. Près de 300 repas ont été servis, et un bal a suivi jusqu'à tard dans la nuit. Enfin la fête du village du 15 août a été organisée cette année en collaboration avec l'association Tatenkoi, qui a bien oeuvré pour le succès de la fête. Sans oublier les deux activités permanentes du comité, la gym volontaire et la chorale qui attirent un nombre croissant de participants.

La vie associative



Assemblée générale du CdF novembre 2023, en hommage à un des plus anciens et fidèles bénévoles qui nous a quitté en décembre.



Faut qu'ça pousse c'est toujours du maraîchage en montagne avec ses avantages et ses inconvénients. C'est aussi des légumes naturels qui ont du goût, le plaisir et l'engagement d'une agriculture paysanne saine et humaine dans laquelle nous nous épanouissons et sommes heureux de pouvoir en partager ses fruits avec vous.

On se retrouve donc à la belle saison sur le marché des Bouchoux le dimanche matin. Nous proposerons également des paniers sur réservation le mercredi dès le mois de juin,

Enfin, comme chaque année, un bon de commande pour l'achat de plants potagers sera mis à votre disposition à l'épicerie des Bouchoux et à la boulangerie de la Pesse dès mi février, Attention formulaire à retourner avant fin mars, que nous puissions semer en conséquence,

On vous remercie pour le soutien et la fidélité que vous nous apportez, A très vite,

Les maraîchers, Damien et Marjolaine

mail : fautquecapousse39@gmail.com

tel : 0643410741

0675454830



C'est dans cette ancienne ferme rénovée datant de 1781, Route de Désertin sur la commune des Bouchoux (Jura), que Marisa & Matteo vous accueillent dans un cadre chaleureux et convivial, en vous proposant des chambres rénovées et confortables, avec une décoration personnalisée et une salle principale accueillante où sont servis les petits déjeuners et Table d'hôtes. Vous pourrez profiter de randonnées, balades à vélo ou moto et découvrir des lieux magiques dans les forêts, lacs et cascade des alentours. En hiver, vous pourrez profiter des randonnées en raquettes ou ski de fond, activités avec chiens de traîneau, avec des pistes passant près de la ferme (raquettes), ou à la Pesse à 10 min du Refuge.

D'autres services sont disponibles, comme l'espace détente avec son sauna, des jeux de société, la Table d'hôtes pour les repas du soir, proposant des plats faits maison et élaborés avec des produits frais et locaux et régionaux, tout en intégrant d'autres styles de cuisines du monde. Des pique-niques peuvent également être préparés pour les déjeuners.

Passionnée de la cuisine et pâtisserie et faisant déjà des gâteaux et autres pâtisseries pour des événements, Marisa vous proposera également à partir de Mars-Avril 2024 des ateliers culinaires ayant pour objectif de :

Créer des ateliers de cuisine avec des thèmes bien spécifiques en mélangeant la cuisine jurassienne, traditionnelle française mais aussi la portugaise (mes origines), l'italienne et encore d'autres cuisines du monde

Créer des ateliers de pâtisserie à thèmes et de cake design, que je pratique depuis plus de 15 ans

Promouvoir et utiliser les produits frais locaux et régionaux

Etre un espace de détente en cuisinant et d'apprentissage qui vise le public non seulement touristique mais aussi le public local et de la région

Un lieu magique aux yeux de Marisa & Matteo qui seront ravis de vous accueillir !

N'hésitez pas à visiter le site internet pour la chambre d'hôtes et les ateliers! A bientôt !

Marisa Redondo & Matteo Galullo

Refuge Les Prés Volants

www.lespresvolants.com

555 Route de Désertin , 39370 Les Bouchoux

(+33) 06 77 99 73 96,

contact.refuge@lespresvolants.com



Daiz Laurent / Les Sirops de Chez Nous

Cette année encore les « Sirops de Chez Nous » ont été présentés aux marchés du village, et dans quelques points de vente et marchés alentour.

La gamme de sirops naturels, fabriqués de façon artisanale avec des plantes aromatiques et fruits bio sont appréciés, de plus en plus, par une clientèle locale fidèle, qui s'enrichit des personnes de passage dans le Haut Jura, faisant un cadeau ou souvenir de cette



La ferme au chapeau vert

Propose comme chaque année yaourt , fromage et glaces de brebis , viande d'agneau, oeufs, en vente directe à la ferme , à toute heure. Les agneaux seront là dès le mois de mars !

Nous proposons également à la location un gîte et deux yourtes, soit 18 places d'hébergement labellisés accueil paysan, meublés, pour une location en gestion libre allant de la nuit à la semaine.



Il y a aussi une salle d'accueil et d'activités pédagogiques où nous accueillons petits et grands en visite à la ferme, et pouvant être louée pour des réunions, séminaires ou stages. Nous l'ouvrons librement aux initiatives locales qui la font vibrer en musique, chants , Qi Gong et autres moments magiques qui nous nourrissent également !

Http : //www.chapeauvert.com courriel : info@chapeauvert.com

Soufflage de Verre Passion,



La société créée par Bastien Pardonnat, vient de s'installer aux Bouchoux depuis Noël 2022.

Diplômé en verrerie scientifique depuis 20 ans et réalisant des pièces pour les scientifiques et industriels, je propose également la réalisation de tables de jeux sur mesures, tels que des jeux d'échecs, jeux de dames ou solitaires.

En association avec des artisans locaux fabriquant les tables en marqueterie, chacune des mes créations est une pièce unique.



Avec toujours autant de plaisir, l'activité de boulangerie continue à Désertin.

Peu de changement cette année, on trouve toujours mes produits :

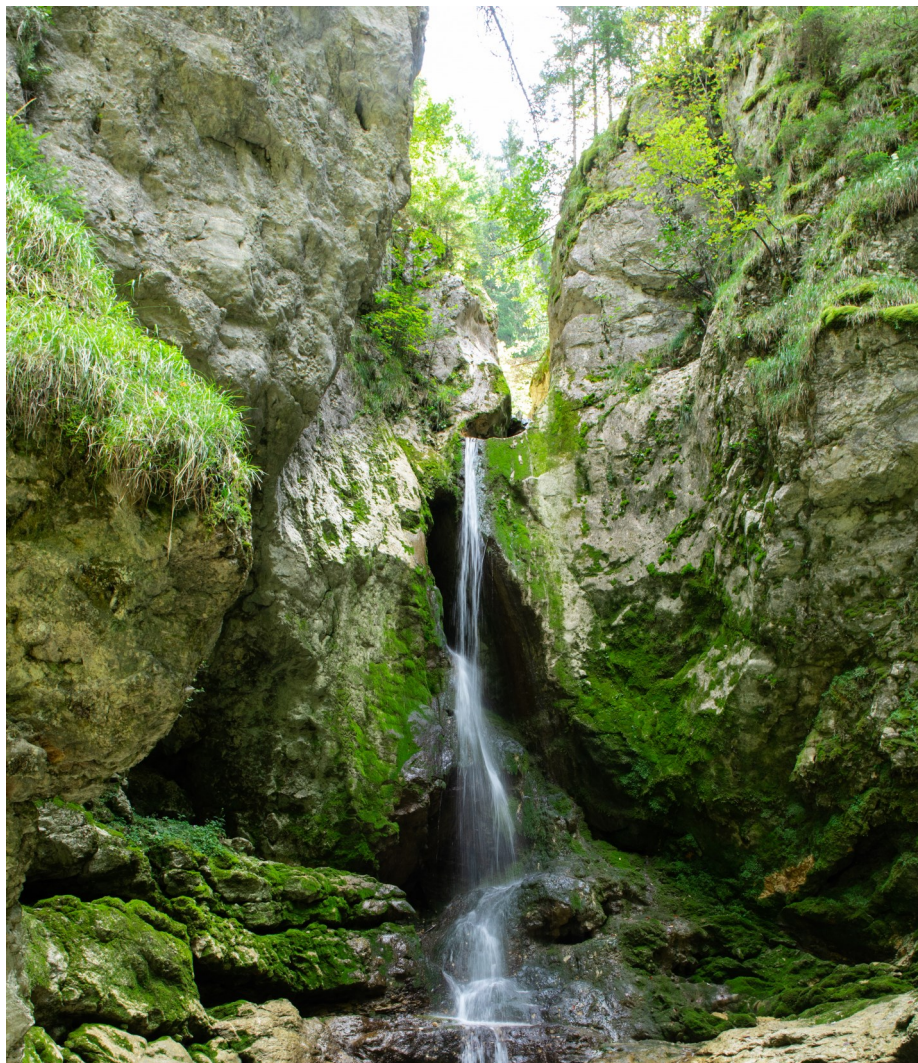
- le mardi sur commande à l'épicerie des couloirs, ou à la ferme au chapeau vert
- à la ferme de la Sablière à Désertin, chez Mickaël Poncet. Le magasin a encore augmenté ses créneaux d'ouverture, il est maintenant ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 15h30 à 19h
sauf le jeudi matin.

Et consulter mon site, flofarines.opendistrib.net, où toutes mes dates de fabrication et mes points de vente sont affichés.



À toutes et tous une merveilleuse année 2024, où vous croquez la vie à pleine dent.

Florence Henriot-Colin,
06 38 03 67 62



L'ensemble des élus du conseil municipal vous adresse tous ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite mais est surtout très heureux de pouvoir vous inviter à un moment convivial pour vous présenter ses vœux de vive voix.

le 19 janvier 2024 à 19h
à la salle polyvalente de Très La Ville